EXTRAIT

ABL 37
Société Coopérative artisanale à responsabilité limitée à capital variable
Siège social : FONDETTES (37230) – 4 Rue Pierre et Marie Curie
849 034 913 RCS TOURS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 21 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le vingt-et un mars
À seize heures
A MAZIERES DE TOURAINE (37130) – 1 rue du Général Chanzy, salle de réunion du conseil municipal de la Mairie

Les associés de la Société Coopérative artisanale à Responsabilité Limitée à capital variable dénommée **ABL 37** sont réunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation de la gérance.

.....

La feuille de présence permet alors de constater que ..... l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

.....

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte et, personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

.....

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Sur proposition de la gérance, l'Assemblée Générale décide de transférer, à compter de ce jour, le siège de la Société actuellement fixé à FONDETTES (37230) – 4 Rue Pierre et Marie Curie, à LANGEAIS (37130) - 4 bis rue Guerman Titov.

L'Assemblée Générale décide de modifier, en conséquence, les dispositions de l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à LANGEAIS (37130) - 4 bis rue Guerman Titov. »

Le reste de l'article sans changement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SCM

HUITIEME RÉSOLUTION

Enfin, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes aux fins de procéder aux formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

Pour extrait,
Certifié conforme

